

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de la préparation : KPS EAU DE TOILETTE VANILLE

Date d'émission : Juin 2015

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 - Indications sur le produit

Nom commercial : Eau de Toilette Vanille KPS

Type de produit : Composition parfumée

Utilisation : Toilettage d'animaux

1.2 – Fabricant fournissant la FDS

ALFAPROD

BP20107

RUE DE L'INDUSTRIE

80202 PERONNE

Tél: +33 (3) 22 84 15 44

Télécopie: +33 (3) 22 84 55 95

1.3 - Appel des urgences

ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification du mélange selon le Règlement (CE) 1272/2008

Danger pour le milieu aquatique - Chronique Catégorie 3

2.2 – Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE)1272/2008

Pictogrammes de danger :

Pas de pictogramme.

Mention d'avertissement :

Pas de mention d'avertissement.

Classe de danger :

Danger pour le milieu aquatique - Chronique Catégorie 3

Mentions de danger :

H 412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 208 Contient du (R)-P-Mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 – Autres dangers

Contient des traces (moins de 1%) de substances irritantes pour les yeux.

Nom de la préparation : KPS EAU DE TOILETTE VANILLE

Date d'émission : Juin 2015

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	EINECS	CAS	Conc. %	Classification (1272/2008)
(R)-P-Mentha-1,8-diène	227-813-5	5989-27-5	< 0,5%	H226, H315, H317, H400, H410

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

Informations générales

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin et lui montrer l'emballage.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation

Sans objet pour l'utilisation habituelle du mélange. En cas d'inhalation excessive, placer le sujet au grand air ; si les troubles persistent faire appel à un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Envoyer le sujet chez un ophtalmologiste, s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de contact avec la peau

Si une irritation paraît, laver la peau à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle

Ne pas faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin ; lui montrer l'étiquette.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Cette préparation n'est pas inflammable.

En règle générale, en cas d'incendie :

5.1 - Moyens d'extinction

Eau micronisée, mousse, poudres sèches, CO₂.

5.2 - Dangers particuliers résultants du mélange

Oxydes de carbone et vapeurs nocives.

5.3 - Conseils aux pompiers

Éliminer les eaux de combustion et les eaux contaminées.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau et les eaux de surface.

Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les déchets avec un absorbant inerte (sable, terre sèche, agglomérant...)

Transférer les déchets dans un conteneur hermétique et éliminer conformément aux réglementations en vigueur.

Nom de la préparation : KPS EAU DE TOILETTE VANILLE

Date d'émission : Juin 2015

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors des opérations de fabrication et de conditionnement du mélange :
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation.

7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éviter tout contact avec les oxydants forts, les acides forts, les bases fortes.
Après ouverture, tout récipient doit être refermé avec précaution.

7.3 – Utilisation finale particulière

Toilettage d'animaux

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Pas de valeur d'exposition professionnelle connue.

8.2 – Contrôle de l'exposition

Contrôle technique

Aucune information particulière des fournisseurs des composants

Mesures de protection individuelles

- a) Protection des yeux/du visage : Éviter le contact avec les yeux.
- b) Protection des mains : Éviter le contact avec la peau.
- c) Protection respiratoire : Aucune pour l'utilisation prévue.
- d) Protection corporelle : Aucune pour l'utilisation prévue.

Mesures d'hygiène

Lors de la manipulation du mélange pour la fabrication ou le conditionnement :
Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail.
Se laver les mains après le travail ou avant les pauses.
Si contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau et du savon.
Si contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Odeur : caractéristique

Densité à 15°C : voisine de 1

Solubilité : soluble dans l'eau

Nom de la préparation : KPS EAU DE TOILETTE VANILLE

Date d'émission : Juin 2015

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 – Réactivité

Pas de réactions dangereuses selon les fournisseurs des composants.

10.2 – Stabilité

La préparation est stable dans les conditions normales.

10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Aucune selon les fournisseurs des composants.

10.4 - Conditions à éviter

Aucune condition particulière.

10.5 – Matières à éviter

Acides forts, bases fortes, oxydants, réducteurs.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation n'a pas fait l'objet d'étude toxicologique. Elle peut produire une réaction allergique par contact avec la peau.

Bien que non classée nocive par ingestion, cette préparation ne doit être ingérée en aucun cas.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques.

Elle est classée nocive pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets à long terme pour cet environnement.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 – Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être considérés comme des déchets spéciaux.

Les éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.

13.2 – Méthodes d'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau, ni les eaux de surface.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La préparation n'est pas classée dangereuse pour le transport.

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Voir Section 2

Danger pour le milieu aquatique - Chronique Catégorie 3

EUH 208 Contient du (R)-P-Mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases de la section 3 :

H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces phrases ne s'appliquent pas la préparation elle-même.

Les informations présentées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données de bonne foi. Elles s'appliquent à la préparation en tant que telle et sont basées sur celles qui nous ont été communiquées, à la date de sa rédaction, par les fournisseurs des substances et des mélanges constitutifs. Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels ils sont prévus.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concernent son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation du produit.

Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives au produit et non comme une garantie de ses propriétés.
